



Tribune libre

Expression de l'opposition

La Tribune Libre est un espace réservé à l'expression de l'opposition selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et soumis au respect de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dans sa version consolidée du 19 novembre 2008. Les modalités d'attribution de cet espace sont fixées par le règlement intérieur approuvé par le conseil municipal le 1^{er} octobre 2020. La répartition de cet espace d'expression politique est faite à la proportionnelle du nombre de conseillers municipaux d'opposition, soit 150 signes par élu. Ainsi, le groupe « Territoires et Moissac Solidaires », composé de six conseillers municipaux, dispose d'un espace de 900 signes.

NB : la rédaction précise que la tribune est publiée telle qu'elle nous a été transmise.

Nous venons de vivre un été qu'on pourrait considérer hors norme : incendies, températures caniculaires et sécheresse extrême. Cette situation, ajoutée à une guerre à nos portes, provoque une hausse sans précédent du coût de l'énergie.

Malheureusement nous savons que tout cela sera désormais la norme. Il est donc urgent que tous les acteurs publics, et en premier lieu les collectivités, s'adaptent et aident les citoyens à s'adapter. C'est pourquoi notre commune doit mettre en place des dispositifs pour lutter contre les passoires thermiques, végétaliser le centre-ville, développer les transports doux et en commun (pistes cyclables, navettes, aires de co-mobilité), conserver et développer les ressources en eau (en ne vendant pas les puits comme vient de le faire la majorité) et aider les agriculteurs de la commune à adapter leurs pratiques.

Notre avenir et celui de nos enfants en dépend.

territoires-et-moissac.fr